

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 88-1130/PR/FIN octroyant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur un envoi de vivres, couvertures et d'eau minérale (don du Gouvernement grec au Gouvernement de la République de Djibouti pour une distribution gratuite aux victimes de la sécheresse).

n° 88-1130/PR/FIN

Ministère  
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication  
16 octobre 1988

Numéro JO  
n° 21 du 15/11/1988

Date du numéro  
15 novembre 1988

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## TEXTE INTÉGRAL

est exonéré des taxes et surtaxes d'importation un envoi de 40 tonnes de farine, 24 tonnes de riz, 20 tonnes de légumes secs, 2.000 cartons d'eau minérale et 200 couvertures, d'une valeur totale de 22 millions de FD, don du Gouvernement grec au Gouvernement de la République de Djibouti pour une distribution gratuite aux victimes de la sécheresse.